



DURABLE & NUMÉRIQUE

Durable

Le Benelux consacre une attention toute particulière à l'intérêt des générations futures ainsi qu'à la prévision et à l'anticipation des évolutions à venir. La transition vers la durabilité est structurellement intégrée dans les divers champs d'action et projets de la coopération Benelux, en concordance avec « l'Agenda 2030 pour le développement durable » des Nations Unies.

La transition vers une **économie** durable se concrétise notamment par l'attention croissante portée à l'économie circulaire, laquelle fait des déchets un potentiel de ressources primaires. Les pays Benelux se rapprochent toujours plus en matière de transition énergétique, notamment en explorant conjointement le domaine des carburants alternatifs, en misant sur les technologies avancées en matière de mobilité et via la promotion de l'électromobilité. La liaison entre les coopérations en matière d'énergie et de climat est indispensable et offre par ailleurs de nouvelles perspectives.

La transition vers une économie durable et circulaire fait également l'objet d'initiatives spécifiques visant l'éducation. Pour atteindre les objectifs d'une mobilité durable, il faut continuer à stimuler le transfert modal vers le transport ferroviaire et la navigation intérieure.

Le développement durable revêt également une **dimension sociale** importante. La coopération transfrontalière offre des perspectives importantes permettant d'élargir les possibilités en matière de soins de santé et de mieux faire fonctionner la politique relative au marché de l'emploi dans un contexte transfrontalier. Par ailleurs, le renforcement de la politique en matière de sécurité est extrêmement important. La coopération policière améliorée y contribue grandement. En outre, l'attention est non seulement consacrée aux conséquences des crises et catastrophes, mais aussi à la réduction des risques liés aux conditions météorologiques extrêmes.

La protection de **l'environnement** est impossible sans une coopération transfrontalière intensive. Ainsi, la qualité de l'air n'est pas seulement définie au sein des frontières nationales, mais est largement influencée par des facteurs transfrontaliers. La gestion de la biodiversité par le biais de la coopération transfrontalière et la réglementation de la chasse constituent des éléments permanents de la coopération Benelux.

Numérique

Les évolutions numériques modifient rapidement et en profondeur la façon de vivre et de travailler.

L'évolution (ou la révolution) numérique et le recours à l'intelligence artificielle influenceront la nature et le contenu des emplois à l'avenir et donc aussi le marché du travail au sein du Benelux. Les implications de cette évolution ne sont pas encore tout à fait visibles aujourd'hui. Des changements majeurs sont aussi à prévoir dans des domaines spécifiques, comme la mobilité, le commerce électronique ou le secteur de la santé, par exemple.

Agir comme un moteur clé pour les nouveaux modèles commerciaux et remplir un rôle de modèle dans les avancées du marché numérique au sein de l'Union européenne, telles sont les ambitions exprimées par les trois Premiers ministres lors du Sommet Benelux en 2016. Grâce à une étroite coopération et à un échange d'expertise, les pays peuvent faciliter et optimiser ces processus de transition. Une réflexion conjointe au sein du Benelux au sujet des répercussions de l'intelligence artificielle sur l'emploi et la société doit dégager des opportunités.

Quant aux défis **transfrontaliers** en particulier, les évolutions numériques présentent en principe des possibilités techniques spécifiques permettant de faciliter les échanges d'informations. La coopération Benelux fait face au défi permanent d'utiliser dans un cadre transfrontalier les fruits des évolutions numériques dans bon nombre de domaines d'action, qui se déroulent au sein des pays.

L'entrée en vigueur de certains règlements européens, à l'instar du règlement général sur la protection des données (RGPD), du règlement sur l'identification électronique et les services de confiance (eIDAS) et du règlement établissant un portail numérique unique a réglé des questions essentielles en matière de protection de la vie privée, d'identification et d'authentification, et de prestation de services numériques transfrontaliers. Ce cadre réglementaire crée une base de confiance élargie pour les échanges de données. Il permet de conclure plus facilement des accords opérationnels d'échanges transfrontaliers d'informations numériques dans beaucoup de domaines entre les pays du Benelux.

Par le biais de différents projets, la coopération Benelux mise résolument sur cet échange transfrontalier numérique. Les exemples ne manquent pas et sont variés : informations eSanté, paiements mobiles, lettre de voiture électronique, échange en temps réel entre les services d'inspection dans le cadre de l'évaluation des risques, vérification numérique de préemploi, etc.

L'échange transfrontalier numérique est généralement géré par des instances nationales compétentes pour son bon déroulement. À cet égard, la possibilité d'un accès **direct** aux banques de données policières des autres pays du Benelux à des fins d'interrogation et de consultation par les fonctionnaires de police, comme prévu dans le nouveau Traité de police (2018), offre de nouvelles perspectives.

